

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 octobre 2019**

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Etaient absents et excusés : Franck JUILLET, Gaëlle CAZALS.

*Les comptes-rendus des réunions du 1<sup>er</sup> août 2019 et du 29 août 2019 sont approuvés à l'unanimité.*

### **Repas CCAS :**

Organisation du repas des aînés du dimanche 13 octobre 2019.

### **Salle polyvalente**

- Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du chantier : les travaux de démolition sont en cours.
- Choix pour le raccordement électrique en cours d'étude.

### **Centre de secours du Mayet de Montagne**

Monsieur le Maire présente la demande de participation pour la construction du parc de secours du Mayet de Montagne. Il rappelle que le territoire d'Isserpent est partagé entre le centre de secours de Lapalisse et le Mayet de Montagne, pour les interventions de secours des sapeurs-pompiers.

Le conseil départemental prend en charge 73% du montant de l'investissement.

Reste à la charge de la commune du Mayet de Montagne 27% du montant de l'investissement, soit 200 000 €.

La commune du Mayet de Montagne propose de prendre en charge 150 000 € et demander aux 7 communes dont une partie du territoire est rattachée au centre de secours une participation équivalente à 7 000 € afin de financer le reste de l'investissement, à savoir 50 000 €.

Après explication, le conseil municipal propose de participer à hauteur de 3 500 €, sachant que la commune est gérée pour moitié entre les communes de Lapalisse et le Mayet de Montagne.

### **Voirie**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EIFFAGE pour la création de trottoirs au lotissement du Souchet. Montant du devis 5 010 € TTC. Prévision budgétaire 2020.

Présentation des devis pour la fourniture de panneaux de rues et plaques numéros. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 7 512.76 € TTC. Subvention au titre des amendes de police 1 772.91 €.

### **Bâtiments communaux**

Après présentation des devis concernant les travaux d'isolation du logement de l'ancienne poste, le conseil municipal décide de retenir le devis de Monsieur Richard BONNEFOY d'un montant de 2 340 € TTC.

### **Bar restaurant épicerie**

Mise en place du contrat de mise à disposition du commerce avec Madame Aurélie SALINGUE. Montant du loyer 150 € HT.